



Schweizerischer Forstverein
Soci t  foresti re suisse
Societ  forestale svizzera

Au c ur de la for t

Arbeitsgruppe Waldplanung und –management
Groupe de travail planification et gestion des for ts
Gruppo di lavoro pianificazione e gestione del bosco

PAPIER DE POSITION: PRINCIPES DE PLANIFICATION RELATIFS AU RAJEUNISSEMENT DURABLE DES FOR TS

CONTEXTE

Le rajeunissement est une condition essentielle pour le d veloppement durable des for ts. Ceci est conditionn  d'une mani re pr pond rante par les conditions de la station et la sylviculture. Les facteurs d'influence comme le gibier, le changement climatique ou les n ophytes dans la for t prennent de l'ampleur au niveau spatial et temporel. Dans ce contexte des d cisions strat giques claires en relation au rajeunissement durable des for ts sont n cessaires, c'est pourquoi le th me doit  tre inclut dans la planification foresti re. Au niveau local et des peuplements ceci est trait  dans le cadre de la sylviculture.

Le **rajeunissement durable** des for ts est le rajeunissement qui contribue   la durabilit  des fonctions des for ts.

Assurer le rajeunissement durable signifie: formulation des objectifs et concepts pour la maitrise du rajeunissement clairs, adapt s aux conditions  cologiques cadre et aux principes de la sylviculture proche de la nature ; contr le de l' tat et du d veloppement ; maitrise du rajeunissement efficace et effective. Bases d cisionnelles solides, informations pertinentes ainsi que instruments de contr le et de maitrise sont n cessaires. Typiquement ces  l ments sont  labor s et mis   disposition dans le cadre de la **planification foresti re**.

Impressum

Le papier de position « principes de planification relatifs au rajeunissement durable des for ts » a  t   labor  par le groupe de travail planification et gestion des for ts avec le soutien de l'office f d ral de l'environnement (OFEV). Ceci contient la quintessence de la troisi me conf rence sur la planification foresti re d di e au th me du rajeunissement durable des for ts. Les informations de r f rence   ce sujet ainsi que les r sultats de la conf rence sont   trouver dans le rapport de la conf rence publi  au site : www.planfor.ch > F r die Praxis > Veranstaltungen > 23.11.2017 Nachhaltige Waldverj ngung – Was wir wissen.

Le papier de position a  t  adopt  par le groupe de travail   l'occasion du rencontre annuel 2018 le 26.10.2018 aussi bien que par le comit  de la soci t  foresti re suisse (SFS) le 07.12.2018.

Autrices: Clotilde Gollut et Denise L thy. Accompagnement OFEV: Roberto Bolg . Groupe d'accompagnement: membres du groupe de pilotage WaPlaMa. Un remerciement particulier pour la collaboration est adress    Andreas Bernasconi et Robert Jenni (membres du comit  d'organisation de la conf rence).

PRINCIPES DE PLANIFICATION

Les décisions concernant le rajeunissement ont des effets considérables et à long terme sur l'évolution durable de la forêt.

Principe 1:

Le rajeunissement est un aspect central de la planification forestière. Les dernières connaissances validées issues de la recherche et de la pratique sont prises en compte dans les tâches concrètes de planification. Le rajeunissement est abordé à l'échelle régionale et à l'échelle de l'entreprise d'une manière adaptée aux destinataires.

Les exigences envers le rajeunissement dépendent des fonctions forestières définies, des prestations attendues et de la stratégie sylvicole.

Principe 2:

La planification forestière définit des objectifs de rajeunissement clairs. La mise en œuvre de la stratégie de rajeunissement se fait à l'échelle de l'entreprise, respectivement du propriétaire forestier. Les interfaces entre planification forestière et sylviculture sont accordées de manière optimale.

Pour pouvoir assurer une évolution durable de la forêt, les changements significatifs du rajeunissement doivent être détectés à temps.

Principe 3:

La planification et le contrôle vont de pair. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettent un suivi systématique et global de l'état et de l'évolution du rajeunissement. Les rapports cantonaux sur la durabilité délivrent un constat objectif concernant le rajeunissement et son évolution.

Dans certaines régions, les effectifs du gibier compromettent le rajeunissement de la forêt. La problématique est accentuée suite au réchauffement climatique et en relation à la pression liée aux loisirs.

Principe 4 :

La planification forestière, la modération des activités de loisir et la gestion du gibier sont coordonnées. La définition des objectifs, des mesures ainsi que le contrôle s'appuient sur des bases de données objectives.

On s'attend à plus de perturbations biotiques et abiotiques en conséquence du réchauffement climatique (sécheresse, feux de forêt, organismes introduits, etc.) qui représentent des risques considérables pour le rajeunissement durable de la forêt.

Principe 5:

La gestion des risques est un aspect important de la planification forestière. Il s'agit d'estimer les risques et leurs conséquences probables sur le rajeunissement durable de la forêt ainsi que de prévoir des stratégies d'adaptation (ex. lutte contre les néophytes, plantations, cadastre des peuplements semenciers).